



1197 Prangins, le 24 août 1982/ss

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 13/82

Municipal responsable: M. Arthur CAILLER

Concerne: demande de crédit de Frs. 1'135'000.-- pour la création des égouts eaux claires et eaux usées pour la zone industrielle et le quartier de villas situé à la rue de la Gare, côté Jura des voies CFF.

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La Municipalité a mis à l'enquête publique la création des égouts eaux claires et eaux usées pour la zone industrielle et la zone villas se trouvant côté Jura des voies CFF.

En effet, sur le plan directeur des égouts de 1966, approuvé par le Conseil communal et l'Etat, des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sont prévus. Ces collecteurs n'ont pas été exécutés, car nous attendions de connaître les déterminations concernant le passage à niveau à la halte de Prangins ainsi que le nouveau plan de zones.

La création de ces égouts est en soi indépendante des travaux concernant la construction du passage inférieur à la halte CFF de Prangins. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils n'étaient pas compris dans le préavis relatif au crédit pour la suppression du passage à niveau.

Toutefois, en raison de l'ensemble des travaux routiers liés à ce chantier, le moment était venu d'entreprendre également les travaux touchant le réseau d'égouts. Il est évident qu'en raison de la surprofondeur et du battage de palplanches, suite au passage de la route sous les voies CFF, le coût de ces travaux s'en trouve considérablement augmenté.

L'estimation des travaux relatifs à la création des égouts en question est la suivante:

a) collecteur Zyma (cheminées I à V)	Frs. 815'000.--
b) raccordement maison CFF	Frs. 4'000.--
c) tronçon Zyma (cheminées V à VI)	Frs. 5'000.--
d) raccordement aux villas	Frs. 14'000.--
e) collecteurs route cantonale, côté Jura pour arrondir	Frs. 295'000.-- Frs. 2'000.--
TOTAL :	Frs. 1'135'000.-- =====

L'estimation précitée a été demandée par la Municipalité au bureau Zschokke SA, qui a également établi les plans.

De plus, une demande pour l'obtention des subventions tant fédérales que cantonales a été présentée.

En ce qui concerne le financement de ce projet, la Municipalité s'approchera des établissements bancaires de la place pour ouvrir un crédit de construction, avec garantie de consolidation, aux meilleures conditions du moment.

L'amortissement des dépenses occasionnées par la construction des canalisations d'égouts s'effectue par les taxes affectées à l'épuration des eaux usées (canalisations).

Si les charges d'exploitation sont également compensées par les taxes, les intérêts de l'emprunt auquel nous avons recours, de l'ordre de 6 à 7 %, seront portés au budget de fonctionnement de la Commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis no 13/82 concernant une demande de crédit de Frs. 1'135'000.-- pour la création des égouts eaux usées et eaux claires pour la zone industrielle et le quartier de villas situé à la rue de la Gare, côté Jura des voies CFF,
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'approuver le préavis municipal No 13/82 relatif à une demande de crédit pour la création des égouts eaux usées et eaux claires pour la zone industrielle et le quartier de villas situé à la rue de la Gare, côté Jura des voies CFF.
- 2/ d'accorder un crédit de Frs. 1'135'000.-- pour ces travaux.
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Frs. 1'135'000.--, aux conditions les plus favorables du moment.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 23 août 1982 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
M. Jaccard



Le secrétaire
A. Badel